

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 2 juillet 2002 à 19 h 35, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Sylvie Dupont-Simard
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Gélinas
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Madame Diane Samson
Madame France Désaulniers	Monsieur Yves Tousignant

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de quatre personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance d'ajournement du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1 0702 :

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0702-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

Président

Secrétaire

- 4.6 Rentrée scolaire 2002-2003.
- 4.7 Arrêt et espace réservé.
- 5.2 Enseignement à distance.
- 5.3 Réduction des services offerts.
- 5.4 Félicitations.
- 8.1 Matériaux composites.
- 9.1 Représentation au conseil d'administration du Collège Shawinigan.
- 9.2 Demande de changement de nom.
- 13.3 Fumage et moralité publique.
- 17.2 Évaluation par les directions d'école.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 2 0702 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 18 juin 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0702-02, soit adopté avec la modification suivante :

- à la page 275, remplacer la dernière phrase par celle -ci : « À 21 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance. »

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement, monsieur le président Jean-Yves Laforest fait part des résultats de l'évaluation du directeur général et du directeur général adjoint dans le cadre du versement des bonis forfaitaires du personnel hors cadre. Monsieur Laforest exprime alors la satisfaction des membres du conseil des commissaires à l'égard du directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue. Il est souligné le professionnalisme et l'efficacité de ce dernier dans l'accomplissement des mandats qui lui sont confiés par le conseil des commissaires. Monsieur Hogue profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil des commissaires de leur appui à la direction générale. De même, monsieur Hogue souligne l'excellent travail accompli par le directeur général adjoint monsieur Pierre Chénard. Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que les commissaires entérinent l'évaluation faite par le directeur général concernant monsieur Chénard et le félicite pour les services rendus. Monsieur Chénard remercie les commissaires et le directeur général ainsi que le personnel cadre pour leur support. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Secrétaire

Boni forfaitaire au
directeur général

RÉSOLUTION 3 0702 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie entérine le versement du boni forfaitaire 2001-2002, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Boni forfaitaire au
directeur général
adjoint

RÉSOLUTION 4 0702 :

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie entérine le versement du boni forfaitaire 2001-2002, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général adjoint conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

En référence au dossier de la réorganisation scolaire dans le secteur du Haut Saint-Maurice, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue fait part aux commissaires des résultats de la vérification du nombre d'inscriptions reçues pour l'école Saint-Éphrem à La Tuque. Il est ainsi souligné que seulement 17 inscriptions ont été reçues. Cela fait en sorte qu'il y aurait des classes de 2^e à 6^e année et un enseignant serait affecté avec la responsabilité de 5 niveaux d'enseignement. Dans ce contexte, le directeur général maintient sa recommandation présentée dans ce dossier.

À ce moment-ci, monsieur le commissaire Yves Tousignant demande à ce que deux citoyens de La Tuque soient autorisés à prendre la parole concernant ce dossier. Monsieur le président Jean-Yves Laforest acquiesce à cette demande en précisant que l'intervention des personnes sera limitée à 5 minutes chacune.

Monsieur Dominique Bourassa prend alors la parole pour faire part notamment aux commissaires que 5 enfants ont été transférés volontairement et que les parents de ceux-ci n'ont pas été contactés pour qu'ils puissent exprimer leur choix d'inscrire leur enfant à l'école Saint-Éphrem. Monsieur Bourassa réfère ensuite à la Loi sur l'instruction publique qui ne fixe pas de délai quant au choix de l'école par les parents. Il souligne également qu'un programme jeunesse pourrait être accessible pour défrayer les coûts du salaire d'un enseignant.

Monsieur Pierre Saint-Louis fait ensuite une intervention pour dénoncer entre autres le processus du sondage. Monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne alors la clarté de la lettre transmise aux parents tout en faisant la lecture d'un extrait de cette dernière.

Aux termes des interventions des citoyens, monsieur Laforest souligne que pour le conseil des commissaires, compte tenu du nombre d'inscriptions reçues, il n'y a pas lieu de modifier la résolution adoptée sur ce dossier et que de ce fait ce dossier est considéré comme clos.

Président

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soumet la recommandation du comité de sélection formé pour le comblement d'un poste de direction d'école. Le conseil des commissaires donne suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Nomination de
Julie Bronsard au
poste de direction
d'école au
primaire

RÉSOLUTION 5 0702 : CONSIDÉRANT, par suite de l'adoption du plan d'effectifs du personnel de direction des écoles pour l'année scolaire 2002-2003, qu'un poste de direction est vacant à l'école institutionnelle Jacques-Buteux, maternelle Jacques-Buteux (La Tuque), Notre-Dame-des-Neiges (Lac-Édouard) et Saint-Jean-Bosco (La Bostonnais);

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 491 0502, qu'un comité de sélection a été formé ayant mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au comblement de ce poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection précité a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que madame Julie Bronsard soit engagée au poste régulier à temps complet de direction d'école au primaire;

QUE l'affectation de madame Bronsard soit à l'école institutionnelle Jacques-Buteux, maternelle Jacques-Buteux (La Tuque), Notre-Dame-des-Neiges (Lac-Édouard) et Saint-Jean-Bosco (La Bostonnais);

QUE l'entrée en fonction de madame Bronsard soit le 19 août 2002;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires procèdent ensuite à l'abolition d'un poste de cadre.

Abolition d'un
poste d'adjoint
administratif

RÉSOLUTION 6 0702 : CONSIDÉRANT, par suite du départ à la retraite de monsieur Jean-Guy Buist, qu'un poste d'adjoint administratif est vacant;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation pour l'abolition de ce poste;

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit aboli le poste d'adjoint administratif laissé vacant par le départ de monsieur Jean-Guy Buist.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général invite après cela le directeur des Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, à présenter un projet de réorganisation du Service aux entreprises. Monsieur Bussière réfère alors au document 0702-03. Au terme de cette présentation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Réingénierie au
Service aux
entreprises

RÉSOLUTION 7 0702 : CONSIDÉRANT que la politique d'éducation des adultes et de la formation continue identifiée, entre autres, trois mesures qui interpellent le Service aux entreprises, à savoir :

- l'accent sur l'apprentissage en milieu de travail;
- les formations de courte durée pour répondre aux besoins de l'entreprise;
- l'information aux entreprises pour les inciter à qualifier leurs employés.

CONSIDÉRANT que le Service aux entreprises veut accentuer sa présence auprès de la petite entreprise mais que la structure actuelle n'est pas favorisée à l'atteinte de cet objectif;

CONSIDÉRANT que le Service aux entreprises veut être proactif face aux nouvelles possibilités d'affaires en développant une stratégie de recrutement, activité qui ne peut être imposée aux représentants autonomes à cause de leur statut;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à une restructuration du Service aux entreprises par l'ouverture de deux postes de professionnels réguliers temps partiel (25 heures par semaine), dont le corps d'emploi demeure à être défini.

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue informe ensuite les commissaires de l'approche retenue actuellement pour la rentrée scolaire 2002-2003 avec le personnel cadre. Il est alors référé à la démarche en cours concernant les priorités de la commission scolaire ainsi que sur l'identification des attentes des commissaires et des cadres de services et d'établissements quant à la commission scolaire et au partage de leur réflexion sur le fonctionnement de celle-ci.

Sur un autre sujet, les commissaires adoptent une résolution d'appui quant à des démarches effectuées pour améliorer la sécurité routière dans le secteur de l'école Saint-Jacques à Shawinigan.

Président

Secrétaire

Par la suite, monsieur Larose dresse un portrait des échanges entre l'Union régionale de loisir et de sport de la Mauricie inc. (U.R.L.S.M.) concernant le loisir culturel et le sport scolaire. Au terme des renseignements fournis par monsieur Larose, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Entente avec
l'U.R.L.S.M.

RÉSOLUTION 10 0702 :

CONSIDÉRANT le « Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport »;

CONSIDÉRANT les échanges entre l'Union régionale de loisir et sport de la Mauricie inc. (U.R.L.S.M.) et les intervenants scolaires depuis décembre 2001;

CONSIDÉRANT le double volet loisir culturel et sport scolaire de l'entente;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de principe survenue en mars 2002;

CONSIDÉRANT l'évolution du dossier en ce qui concerne le processus budgétaire pour le sport scolaire qui fut absent des éléments de concertation depuis mars 2002;

CONSIDÉRANT l'historique du sport scolaire étudiant au Québec;

CONSIDÉRANT l'importante contribution des intervenants scolaires, des jeunes et de leurs familles et du réseau du sport étudiant au développement et à l'actualisation du sport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE :

- 1° que la Commission scolaire de l'Énergie refuse de signer le projet d'entente adopté par l'Union régionale de loisir et de sport de la Mauricie inc. et les intervenants scolaires;
- 2° que la partie de cette proposition d'entente concernant le loisir culturel et avec laquelle la Commission scolaire de l'Énergie est en accord soit reconnue sous la forme d'une lettre d'entente officielle et, à ce titre, signée par le président et le directeur général;
- 3° qu'une communication soit envoyée au sous-ministre adjoint au Tourisme, au loisir et au sport mentionnant d'une part l'appui de la Commission scolaire de l'Énergie à la lettre datée du 26 juin 2002 du président de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (ARSEM) et, d'autre part, la résolution complète ici en cause.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, les commissaires autorisent l'implantation d'un service de garde en milieu scolaire.

Ouverture d'un service de garde à l'école Saint-Joseph de Saint-Gérard-des-Laurentides

RÉSOLUTION 11 0702 :

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Centrale, Saint-Joseph et Villa-de-la-Jeunesse à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école Saint-Joseph de Saint-Gérard-des-Laurentides à compter de l'année scolaire 2002-2003.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes sont considérés. Monsieur Daniel Bussière présente alors un projet concernant un nouveau D.E.P. pour la mise en œuvre de matériaux composites (référence : document 0702-04). Monsieur Bussière dresse un portrait de la situation en soulignant les divers partenariats ainsi que les contraintes et les risques associés à ce projet. Au terme de cette présentation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Programme D.E.P. en mise en œuvre de matériaux composites

RÉSOLUTION 12 0702 :

CONSIDÉRANT que différents partenaires donnent leur appui à la formation de personnel qualifié dans le secteur des matériaux composites;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Delastek/Technoplast propose d'accueillir cette formation dans ses installations;

CONSIDÉRANT l'importance de ce secteur d'activité économique pour notre région;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie, sous réserve d'une entente avec l'entreprise Delastek/Technoplast, s'engage dans le programme D.E.P. en mise en œuvre de matériaux composites.

Président

Secrétaire

À la réouverture de la séance, le départ de madame Diane Samson et de monsieur Mario Champagne est constatée.

Les membres du conseil des commissaires procèdent à l'étude du budget 2002-2003. Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, fait alors une présentation des allocations, des revenus et des dépenses ainsi que du budget global. Après avoir répondu aux diverses questions des commissaires, il est successivement procédé à l'adoption du budget 2002-2003 ainsi qu'à la détermination du taux d'intérêt sur arrérages de taxes scolaires et du taux de taxes scolaires.

Budget de
fonctionnement
pour l'année
scolaire 2002-2003

RÉSOLUTION 16 0702 : CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 383 272 943 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2002-2003;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Adopté unanimement

Taux des taxes
scolaires pour
2002-2003

RÉSOLUTION 17 0702 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2002-2003, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

Taux de taxes en
arrérages pour
l'année scolaire
2002-2003

RÉSOLUTION 18 0702 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète le taux d'intérêts de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2002-2003.

Président

Secrétaire

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue, soumet après cela des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions

RÉSOLUTION 19 0702 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Réjean Beaulieu, enseignant au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Normand Gélinas, psychoéducateur à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, laquelle est effective au 5 juillet 2002;
- Nancy Lemay, psychoéducatrice à l'école secondaire Val-Mauricie secteur Soleil de Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 24 juin 2002.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 20 0702 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel enseignant, laquelle est effective au 30 juin 2002 :

- Beaudoin Rénald, école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud;
- Boisclair Renée, école secondaire du Rocher de Grand-Mère;
- Désaulniers Lise, école de Sainte-Flore de Grand-Mère;
- Durocher Madeleine, école de Sainte-Flore de Grand-Mère;
- Trottier Jocelyne, école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain.

QUE soit également acceptée la démission de monsieur Claude Beaudoin, orthopédagogue à l'école Masson de Sainte-Thècle laquelle sera effective au 22 décembre 2002.

Adopté unanimement

Modification d'une résolution concernant Laval Désilets

RÉSOLUTION 21 0702 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 321 0202, qu'une démission a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution concernant monsieur Laval Désilets afin de préciser l'application d'une modalité de fin d'emploi;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la résolution 321 0202, adoptée en date du 19 février 2002, soit modifiée par l'ajout à la fin de la résolution de l'alinéa suivant :

« Que soit appliquée, pour monsieur Laval Désilets, la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de technicien en administration, consécutivement à sa retraite pour l'année 2002-2003 ».

Adopté unanimement

Démission de
Yolande Lavoie
pour fins de
retraite

RÉSOLUTION 22 0702 : CONSIDÉRANT qu'une membre du personnel professionnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite conditionnellement à l'application de la modalité de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Yolande Lavoie, bibliothécaire au centre administratif de Shawinigan, laquelle est effective à compter du 3 août 2002;

QUE soit appliquée, pour madame Yolande Lavoie, la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de bibliothécaire, consécutivement à sa retraite au 3 août 2002.

Adopté unanimement

Abolition de
postes

RÉSOLUTION 23 0702 : CONSIDÉRANT que madame Yolande Lavoie et monsieur Laval Désilets ont présenté leur démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien et en personnel professionnel de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE l'abolition des postes suivants :

- technicien en administration aux Services des ressources humaines à compter du 3 juillet 2002;
- bibliothécaire aux services de l'enseignement à compter du 5 août 2002.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 24 0702 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien et en personnel professionnel de la Commission

Président

Secrétaire

scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

- un poste d'attaché(e) d'administration aux Services des ressources humaines, poste de 35 heures/semaine au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 3 juillet 2002;
- un poste de magasinier classe I, poste de 32.5 heures/semaine à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 2 juillet 2002.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 25 0702 : CONSIDÉRANT qu'il existe des cadres régionaux d'organisation en adaptation scolaire sur le territoire de la Direction régionale Mauricie-Bois-Francs;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ces cadres régionaux est de développer, dans chaque commission scolaire une expertise spécifique en support aux commissions scolaires de la région;

CONSIDÉRANT que la direction des Services complémentaires a favorisé le volet des difficultés d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation s'engage à financer de façon récurrente les coûts réels encourus pour l'engagement d'une ressource à temps plein et ses frais inhérents;

CONSIDÉRANT, par suite, que la commission scolaire a procédé à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Céline Couture, conseillère pédagogique en difficultés d'apprentissage, poste régulier de 35 heures/semaine, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Congés sans traitement

RÉSOLUTION 26 0702 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

Président

Secrétaire

- Nicole Boisvert, enseignante à l'école Saint-Joseph de Saint-Gérard-des-Laurentides, congé du 19 août 2002 au 15 août 2003;
- Maurice Dupont, conseiller pédagogique au Centre administratif de Shawinigan, congé du 12 août 2002 au 8 août 2003;
- Nathalie Gélinas, enseignante à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud, congé du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003;
- Guylaine Lessard, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, congé du 19 août 2002 au 15 août 2003;
- Marie-Josée Mercure, enseignante à l'école Antoine-Hallé de Grand-Mère, congé du 19 août 2002 au 15 août 2003;
- Julie Bronsard, enseignante à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de Parent, congé du 19 août 2002 au 15 août 2003.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs
2002-2003 du
personnel de
soutien en
E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 27 0702 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien en E.H.D.A.A. pour l'année scolaire 2002-2003 et la consultation auprès du syndicat des employés de soutien;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter le plan d'effectifs 2002-2003 du personnel de soutien en E.H.D.A.A. comme suit :

- Plan des effectifs (techniciens(nes) en éducation spécialisé :

École	Poste maintenu	Poste aboli	Poste vacant
Le Sablon d'or		1 poste à 25 hres	1 poste à 30 hres
Primadel Plein Soleil		1 poste à 10 hres 1 poste à 15 hres	
La Providence		2 postes à 26 hres 1 poste à 25 hres	1 poste à 27,5 hres 1 poste à 30 hres
Masson		1 poste à 25 hres	1 poste à 30 hres
De la Passerelle		1 poste à 25 hres	
St-Jean-Bosco	1 poste à 25 hres		
De Ste-Flore	1 poste à 25 hres		
Antoine-Hallé	1 poste à 25 hres	1 poste à 25 hres	1 poste à 30 hres
La Croisière			1 poste à 10 hres
St-Paul (G-Mère)	1 poste à 30 hres		1 poste à 25 hres
Notre-Dame, St-Georges		1 poste à 15 hres 1 poste à 25 hres	
Dominique-Savio	1 poste à 25 hres		1 poste de 25 hres
Notre-Dame, Lac		1 poste à 25 hres	
de la Jeune-Relève		2 postes à 25 hres	1 poste à 30 hres
St-Jacques	5 postes à 25 hres		2 postes à 25 hres 1 poste à 30 hres

Président

Secrétaire

Poste aboli	Poste vacant	École	Poste maintenu
St-André	1 poste à 25 hres	1 poste à 25 hres	1 poste à 30 hres
St-Paul, S-S		1 poste à 25 hres	
St-Georges, S-S	3 postes à 25 hres		2 postes à 30 hres
N-D, Lac-à-la-Tortue			1 poste à 25 hres 1 poste à 30 hres
St-Joseph, Shawinigan			1 poste à 15 hres
St-Charles-Garnier			1 poste à 25 hres 1 poste à 30 hres
N-Dame, M-Carmel		1 poste à 12,5 hres	
Ste-Marie, St-Boniface		3 postes à 25 hres	1 poste à 15 hres 1 poste à 30 hres
Ste-Élisabeth	1 poste à 25 hres	1 poste à 25 hres	1 poste à 30 hres
Centrale, St-Mathieu	1 poste à 25 hres		
Villa-de-la-Jeunesse			1 poste à 30 hres
Jacques-Buteux	2 postes à 26 hres	1 poste à 12,5 hres 1 poste à 25 hres	1 poste à 26 hres
Marie-Médiatrice	1 poste à 31,25 hres	1 poste à 12,5 hrs	1 poste à 26 hres
N-D-Assomption		1 poste à 25 hrees	
Champagnat	1 poste à 31,25 hres 2 postes à 25 hres		
Paul-Le Jeune	1 poste à 35 hres 1 poste à 30 hres 2 poste à 25 hres		
du Rocher	2 postes à 30 hres		
Des Chutes	1 poste à 35 hres 2 postes à 30 hres 1 poste à 25 hres		
St-Jacques - secondaire		3 postes à 25 hres	
Val-Mauricie	4 postes à 25 hres		2 postes à 25 hres 1 poste à 30 hres
Sacré-Cœur	1 poste à 15 hres		
C. F. M.	2 postes à 25 hres		

Plan des effectifs (préposés(es) aux personnes handicapées) :

École	Poste maintenu	Poste aboli	Poste vacant
Immaculée-Conception		1 poste à 32,5 hres	
St-Charles-Garnier		1 poste à 32,5 hrs	
St-Jacques - primaire	1 postes à 32,5 hres		1 poste à 32,5 hres
des Chutes	1 poste à 32,5 hres		
St-Jacques - sec.		1 poste à 32,5 hres	
Val-Mauricie	1 poste à 32,5 hres	2 postes à 25 hres	2 poste à 32,5 hres
N-D. L'Assomption	1 poste à 25 hres		

Président

Secrétaire

Plan des effectifs (techniciens(nes) interprètes) :

École	Poste maintenu	Poste aboli	Poste vacant
St-Joseph		1 poste à 25 hres	1 poste à 30 hres
Jacques-Buteux		1 poste à 26 hres	1 poste à 28 hres
Dominique-Savio		1 poste à 25 hres	1 poste à 28 hres

Adopté unanimement

Fin d'emploi de
Madeleine Lavoie

RÉSOLUTION 28 0702 :

compter du 1^{er} mai 2000;

CONSIDÉRANT que madame Madeleine Lavoie s'est absentée de son travail pour un motif d'invalidité à

CONSIDÉRANT que madame Madeleine Lavoie a épuisé ses bénéfices liés à l'assurance invalidité, conformément à la clause 53.32 de la convention collective, le ou vers le 28 juin 2002, puisqu'il s'était alors écoulé plus de cent quatre semaines depuis le début de son absence;

CONSIDÉRANT madame Madeleine Lavoie a bénéficié d'un congé sans traitement à temps complet pour le reste de l'année financière, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2002, conformément à la clause 5-9.06 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que madame Madeleine Lavoie est incapable physiquement d'occuper un emploi de secrétaire à compter du 1^{er} juillet 2002;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.33 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE de mettre fin à l'emploi de madame Madeleine Lavoie, secrétaire à l'École forestière de La Tuque, formation professionnelle, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2002.

Adopté unanimement

Fin d'emploi de
Joane Doucet

RÉSOLUTION 29 0702 :

compter du 8 mai 2000;

CONSIDÉRANT que madame Joane Doucet s'est absentée de son travail pour un motif d'invalidité à

CONSIDÉRANT que madame Joane Doucet a épuisé ses bénéfices liés à l'assurance invalidité, conformément à la clause 5-3.32 de la convention collective, le ou vers le 26 juin 2002, puisqu'il s'était alors écoulé plus de cent quatre semaines depuis le début de son absence;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que madame Joane Doucet a tenté un retour progressif en travail allégé dans son titre d'emploi dans une nouvelle école le ou vers le 18 janvier 2002 et que cette tentative a échoué pour motif d'incapacité après seulement trois jours de travail;

CONSIDÉRANT que madame Joane Doucet a bénéficié d'un congé sans traitement à temps complet pour le reste de l'année financière, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2002, conformément à la clause 5-9.06 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que madame Joane Doucet est incapable physiquement ou mentalement d'occuper un emploi de secrétaire d'école à compter du 1^{er} juillet 2002;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.33 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE de mettre fin à l'emploi de madame Joane Doucet, secrétaire d'école à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2002.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier fournit alors des informations concernant l'octroi de contrats d'entretien ménager. Il est procédé au dépôt du document d'information.

Document
concernant l'octroi
de contrats
d'entretien
ménager

RÉSOLUTION 30 0702 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé le document 0702-05 concernant l'octroi de contrats d'entretien ménager aux écoles Dominique-Savio (Saint-Georges-de-Champlain), Notre-Dame (Lac-à-la-Tortue), Jacques-Cartier (Lac-à-la-Tortue), Le Sablon d'Or (Lac-aux-Sables), Saint-Marc (Shawinigan) et Saint-Jacques (Shawinigan).

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, présente après cela des recommandations pour l'octroi de contrats dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue ainsi que du projet d'agrandissement du Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan. Après avoir reçu les renseignements requis sur chacun de ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Président

Secrétaire

Octroi du contrat
du gymnase à
l'école Notre-
Dame à Lac-à-la-
Tortue

RÉSOLUTION 31 0702 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame de Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 13 juin 2002 à 14 h 00 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0702-06;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité, la recommandation de la firme Jean-Louis Déry, architecte, ainsi que le financement du projet;

CONSIDÉRANT que, pour respecter les limites budgétaires, un ajustement du contrat d'environ 75 000 \$ doit être négocié avec l'entrepreneur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame, Lac-à-la-Tortue soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, P.A. Bisson inc., au montant de 847 417 \$ taxes incluses, conditionnellement à la signature d'une entente avec P.A. Bisson inc. pour un ajustement d'environ 75 000 \$ en vue de réduire le coût du contrat;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Octroi du contrat
travaux
additionnels
agrandissement
CFM

RÉSOLUTION 32 0702 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de locaux, secteur «véhicules lourds » au Carrefour Formation Mauricie, PHASE 2;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 14 juin 2002 à 14 h 00 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0702-07 ainsi que l'analyse de conformité et la recommandation des architectes Tremblay, Rainville, Pellerin, Jacques et Gervais;

CONSIDÉRANT les directives 1 et 2 émises par les professionnels pour l'agrandissement du secteur « usinage », suite à l'octroi du MEQ d'une allocation additionnelle de 634 862 \$;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE qu'un montant additionnel de 219 692 \$ taxes incluses soit accordé à P.A. Bisson inc. pour couvrir les travaux relatifs aux directives 1 et 2 et que le contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de locaux, PHASE 2, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, P.A. Bisson inc., au montant de 591 414 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une allocation supplémentaire de 140 000 \$ du MEQ et sous réserve d'une entente avec le présent entrepreneur pour un ajustement approximatif de 140 000 \$;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Guy Trépanier porte à la connaissance des commissaires la situation concernant le renouvellement du contrat d'assurances générales. Au terme des discussions sur ce dossier, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Reconduction
contrat
d'assurances
générales 2002-
2003

RÉSOLUTION 33 0702 :

CONSIDÉRANT que la firme Aon Parizeau inc. a fait parvenir le renouvellement pour les assurances générales;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite à la firme Lemieux Ryan et que cette dernière ne peut soumettre une offre;

CONSIDÉRANT que les compagnies d'assurances couvrant les commissions scolaires se limitent à deux actuellement;

CONSIDÉRANT que la firme Aon Parizeau inc., après négociations accepte de réduire la prime initialement demandée en considération de quelques hausses de franchises;

CONSIDÉRANT que la prime pour l'année 2002-2003 s'élève à 62 779 \$ au lieu de 94 031 \$ initialement demandé, avant taxes (voir document 0702-08);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la commission scolaire accepte de reconduire les couvertures d'assurances générales avec la firme Aon Parizeau inc., pour l'année scolaire 2002-2003.

Adopté unanimement

Appui assurances

RÉSOLUTION 34 0702 :

CONSIDÉRANT les coûts de renouvellement pour le contrat d'assurances complémentaires obtenus par la

Président

Secrétaire

commission scolaire au mois de juin 2002;

CONSIDÉRANT la majoration importante des coûts;

CONSIDÉRANT le nombre important des dérogations et d'exclusions signifiées par les assureurs par rapport au devis développé par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que, après vérification auprès de plusieurs commissions scolaires du Québec, cette situation affecte la grande majorité des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT le nombre limité de fournisseurs de services au niveau des assurances complémentaires des commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec, de revoir le devis d'appel d'offres et de considérer d'autres options pour limiter la hausse des coûts attribuables aux assurances complémentaires, y compris le recours à l'achat regroupé pour une partie ou pour l'ensemble des protections.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond soumet une recommandation pour accepter un transfert d'un contrat de transport. Il est donné suite à cette recommandation.

Transfert contrat
de transport

RÉSOLUTION 35 0702 :

CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Autobus Gilles Garceau informe la Commission scolaire de l'Énergie de son intention de céder le circuit n° 30 à Autobus JRG inc.(messieurs Jean et René Gélinais, propriétaires);

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement au dit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du circuit n° 30 de l'entreprise de transport Autobus Gilles Garceau à Autobus JRG inc. et ce, à compter du 1^{er} juillet 2002.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur des Services de l'informatique, monsieur Denis Émond, fait une présentation quant au choix d'une firme d'architectes et/ou d'ingénieurs dans le dossier du projet de réseau de fibres optiques. Au terme de cette présentation, la résolution ci-après

Président

Secrétaire

décrite est adoptée.

Choix d'une firme
d'architectes et/ou
d'ingénieurs –
Réseau fibres
optiques

RÉSOLUTION 36 0702 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter le projet d'entente décrit au document 0702-09 concernant les travaux d'ingénierie dans le cadre du projet de réseau de fibres optiques;

QU'il demeure entendu que ledit projet devra inclure une clause de rétrocession, sans frais pour la commission scolaire, des droits actuels et futurs de propriété irrévocable et d'utilisation dudit réseau privé, et ce, au bénéfice de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Émond fournit ensuite une information concernant le comportement des jeunes dans le cadre du transport scolaire notamment pour le contrôle des règles de conduite afférentes pour les jeunes du secondaire et du primaire.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 37 0702 : Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 27 juin et 2 juillet 2002, décrit sur le document 0702-10.

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Dominique Bourassa fait des interventions concernant le dossier du réseau de fibres optiques, le budget de la commission scolaire et la construction du gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue. Monsieur Pierre Saint-Louis fait ensuite des commentaires sur le dossier des petites écoles.

À 23 h 40, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 38 0702 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Béland quitte la séance au début du huis clos.

Durant le huis clos, des informations sont fournies par la direction générale. De même, il est discuté de l'évaluation par les directions d'écoles.

Président

Secrétaire

À 23 h 50, il est successivement procédé à la réouverture au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 39 0702 :

commissaires.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 40 0702 :

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire